

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018

Présidence : M. Stéphane Barthassat

La séance est ouverte à 19h02 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et Mme Anne Hiltbold Conseillère administrative

Mmes Muriel Besse, Solange Decnaeck, Nadège Kindudi, Catherine Marti, Louise Morisod, Sonja Molinari, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mme Elvia Cambier ; M. Patrick Mützenberg ; M. Julien Barro.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Prestation de serment
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2018.
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **130-2018 R** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
6. Délibération administrative **131-2018 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019.
7. Délibération administrative **132-218 R** : Proposition du Conseil administratif relative au versement d'une contribution au Fonds Intercommunal de Développement Urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
8. Délibération administrative **133-2018 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien.

9. Délibération administrative **135-2018 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 1'411'000.— pour l'acquisition en copropriété d'une arcade de 121 m² et jardin sise au 8 rue des Horlogers à Carouge à destination de l'EVE des Menuisiers ainsi que d'une servitude d'usage de 23 places de parkings dans la copropriété sur la parcelle n° 3399 sise 4, 6, 8 rue des Horlogers à Carouge.
10. Délibération administrative **134-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 6'386'000.- TTC, dont CHF 54'800.- TTC de crédit d'étude complémentaire à la DA 24-2011, CHF 6'087'700.- TTC de crédit de réalisation et CHF 243'500.- TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné à la réalisation des tronçons carougeois de la Voie Verte d'Agglomération, avec délégation de pilotage à la Ville de Genève pour le tronçon quai du Cheval Blanc et délégation du Canton pour le tronçon compris entre le quai des Orpailleurs et le parc Noie-tes-puces
11. Délibération administrative **142-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relatif à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 40'000.- TTC pour un concept énergétique territorial (territoire de Carouge « hors PAV ») financé à 50% par l'office cantonal de l'énergie (OCEN).
12. Délibération administrative **143-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 589'000.- TTC, dont CHF 22'660.- TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné à l'assainissement du bruit routier des voiries du réseau communal restant à traiter.

Propositions des membres du Conseil municipal

13. Motions
14. Postulats
15. Résolutions
16. Pétitions
17. Questions

1. PRESTATION DE SERMENT

Le Président demande à Mme Laurence Uldry Vice-présidente du Conseil municipal, d'effectuer la prestation de serment.

Mme Uldry prend la parole :

« Le Conseil municipal a été informé en date du 30 octobre 2018 de la démission de Mme Sophie Buchs de sa fonction de Conseillère municipale. Pour son remplacement, le service des votations et élections a désigné, en date du 8 novembre 2018, Mme Suzanne Barthassat, ici présente.

Suite à la démission de Mme Sophie Buchs, Conseillère municipale, il convient de pourvoir à son remplacement par Mme Suzanne Barthassat, conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe que "en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement"

Je prie Mme Suzanne Barthassat de se lever. Après la lecture du serment, je demanderai à Mme Suzanne Barthassat de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

Mme Uldry donne lecture du serment :

" Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."

Mme Suzanne Barthassat répond par « Je le jure ».

Mme Uldry prend acte de son serment.

[Applaudissements]

[Mme Uldry remet à Mme Barthassat le bouquet de bienvenue]

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

Le Président demande l'approbation du procès-verbal du 30 octobre 2018.

Celui-ci est approuvé par 28 oui, 0 non et 1 abstention(s).

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Nicolas WALDER

3^{ème} prix de fleurissement des communes de plus de 15'000 habitants.

Pour la qualité du fleurissement communal sur les espaces publics, la Ville de Carouge a obtenu le 8 novembre dernier *le 3ème prix du fleurissement* dans la catégorie des communes de plus de 15'000 habitants.

Ce prix vient couronner trois années de recherche pour le secteur *espaces-verts* de manière à répondre aux objectifs environnementaux de notre commune.

En effet, depuis maintenant trois ans, nos plantes sont cultivées dans du terreau sans tourbe, avec l'adjonction d'engrais organiques d'origine 100% naturelle, ceci pour répondre à l'objectif « zéro phyto ».

Par ailleurs, il convient de souligner que ce mode de culture sans adjonction d'engrais chimiques demande davantage d'efforts et de suivi de la part de nos jardiniers pour obtenir des résultats s'approchant des communes qui n'ont pas encore franchi ce pas. A ce titre, nous avons suggéré aux organisateurs du concours de créer une nouvelle catégorie pour les communes qui répondent à ces critères environnementaux ambitieux

Frais et indemnités du Conseil administratif

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseiller municipaux,

Dans un souci de transparence et au vu des discussions publiques actuelles sur la question des frais dans les exécutifs, le Conseil administratif souhaite donner au Conseil municipal un éclairage rapide sur cette question.

Il convient tout d'abord de rappeler les éléments figurant au budget et dans les comptes annuels et qui sont bien connus de votre Conseil. Ainsi :

- les membres du Conseil administratif voient leur activité rétribuée par leur salaire qui est complété par une indemnité de 1'500.- annuels au titre des frais de représentation personnels. Pour rappel, cette indemnité figure dans la même ligne budgétaire que la prise en charge du voyage des Maires organisé par l'ACG. Cette indemnité avait été réduite par votre Conseil et avait d'ailleurs donné lieu à un quiproquo lors du vote d'un amendement au budget 2016 puisque nous avons dû revenir à vous avec une délibération (DA 041) afin d'assurer la participation du CA au voyage des Maires.
- Conformément aux décisions prises par votre Conseil, le CA bénéficie également d'un forfait annuel de 500.- par personne couvrant les frais de déplacement à l'intérieur du canton (équivalent abonnement TPG). Il n'y a donc, à Carouge, aucun remboursement pour des frais de déplacement du CA, hormis les rares déplacements hors du Canton qui sont remboursés au tarif des transports publics (2ème classe). Pour être exhaustif, il faut mentionner encore quelques déplacements à l'étranger dans le cadre du projet européen Smartcity auquel Carouge a la chance d'être associée, mais dont les frais sont intégralement pris en charge par les fonds européens.
- Les membres du CA voient également leurs frais de téléphonie pris en charge. Ces éléments ont fait régulièrement l'objet de questions lors des débats budgétaires des dernières années et les modalités d'abonnement ont été revues et modifiées en conséquence. Si en 2015 les frais téléphoniques représentaient environ CHF 5'345.- pour le CA, ils ont diminué au cours des années suivantes en passant à CHF 4'768.- en 2016, puis CHF 3'356 en 2017. De plus, le CA a demandé, cet été déjà, au service informatique de résilier les abonnements professionnels liés à la téléphonie générale de la Ville de Carouge. Ils seront donc remplacés pour 2019 par une indemnité mensuelle de CHF 90.- (total annuel du CA 3240.-), à l'exclusion de tout autre frais téléphonique lié à du *roaming* ou du téléchargement de données.

Concernant les autres frais et leurs modes de paiement, il faut indiquer que chaque membre du CA dispose d'une carte de crédit professionnelle. Toute dépense effectuée par ce moyen, que ce soit dans une activité collective du CA ou dans une activité individuelle de l'un de ses membres est visée par 5 personnes, à savoir les 3 CA, le secrétaire général et le chef du service des finances.

Chaque dépense est répertoriée avec les pièces justificatives et l'indication de l'activité, des personnes concernées, des dates et lieux. Ces contrôles croisés permettent de détecter immédiatement toute erreur éventuelle et assurent la transparence comme la traçabilité de ces dépenses qui portent pour l'essentiel sur des frais de réception d'autorités en visite à Carouge ou sur des déjeuners de travail bilatéraux ou invitations avec des partenaires (parfois internes, mais le plus souvent externes).

Il convient de noter que la totalité des frais mentionnés ci-dessus payés par carte de crédit du CA s'élève pour l'ensemble du CA à 1'916.82 pour 2015, 2'114.75 pour 2016, à 2'343.20 pour 2017 et à 443.60 pour le premier semestre de 2018. Les cartes de crédit peuvent également être utilisées pour régler d'autres frais ne relevant pas du CA comme lors du voyage du Conseil municipal, par exemple.

Sur la base des informations ci-dessus, le CA tient à mettre en évidence les contrôles effectués sur chacune des dépenses, la transparence comptable et budgétaire ainsi que l'attention constante à l'usage parcimonieux des deniers publics dans l'activité du CA.

Par ailleurs, et quels que soient les modes d'organisation personnels et types d'activité qui peuvent varier selon les dicastères et les CA, il sied de noter l'extrême attention portée par le Conseil administratif à ces dépenses. Nous confirmons qu'à aucun moment l'une des cartes de crédit n'a été utilisée pour des frais relevant du privé. Par souci de transparence et au vu de l'actualité, nous travaillons actuellement à la mise en place d'un règlement précisant le cadre et recensant les règles actuelles qui seront ainsi formalisées.

Pour le Conseil administratif
Nicolas Walder
Maire

Anne HILTPOLD

Nous avons le plaisir de vous présenter un nouveau collaborateur :

Monsieur Patrick RICO, engagé en qualité de chef de secteur transports et voirie à 100% dès le 1^{er} septembre 2018, au sein du Service voirie, espaces verts et matériel.

Monsieur Patrick RICO a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge le 1^{er} septembre 2018 avec enthousiasme et énergie. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience, sa conscience professionnelle, son sens des responsabilités et du contact. Nous lui souhaitons d'ores et déjà une chaleureuse bienvenue.

[Applaudissements]

Stéphanie LAMMAR

Piscine

Mme Lammar a le plaisir d'annoncer que le projet de nouvelle piscine à Carouge vient de franchir une nouvelle étape. Onze équipes d'architectes accompagnés d'ingénieurs civils et d'architectes paysagistes ont soumis leur projet dans le cadre d'un concours lancé en janvier 2018. Aujourd'hui le lauréat a été choisi et il sera annoncé publiquement jeudi prochain. Mme Lammar rappelle aux Conseillères et Conseillers municipaux qu'ils sont toutes et tous convié-e-s à la présentation officielle du projet et l'annonce publique du lauréat. Par ailleurs, la Ville de Carouge invite toute la population à découvrir ces projets et le classement du jury dans le cadre d'une exposition publique du 23 novembre au 1^{er} décembre 2018.

Concert d'automne

Mme Lammar précise que dimanche se déroulera le dernier concert d'automne, avec la Fondation Marescotti. Il s'agit de Nuriya Khasenova, lauréate de la Bourse 2018 qui se produira au temple de Carouge à 17h00 avec des musiciens qui ont participé au concours de la bourse.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Modification dates du bureau

Suite à une interpellation lors du dernier CM, le Bureau est appelé à confirmer ou modifier les dates des séances du Bureau pour 2019 en maintenant la pratique instituée en 2015 par un accord de tous les groupes ou de préférer la plus exacte conformité réglementaire (Cf. courriel du 7 novembre 2018).

Le Bureau décide de modifier certaines dates prévues et fixe les séances du Bureau aux 17 janvier, 14 février, 19 mars, 16 avril, 14 mai, 13 juin, 10 septembre, 17 octobre, 7 novembre, et 5 décembre.

Seules les convocations et le calendrier figurant sur CMnet font foi.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 130-2018 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2019, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2018 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 6 novembre 2018 et le rapport a été établi par M. Bocquet.

Il demande si M. Bocquet a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Bocquet répond par la négative.

La commission s'est abstenue dans son préavis par 0 oui, 0 non et 14 abstentions.

Le Président ouvre la discussion et annonce les déclarations des partis.

DECLARATION DU PDC – BUDGET 2019

Cette année, nous allons encore faire une analyse factuelle de la situation en mettant en regard les recettes et les dépenses. En effet, nous ne comprenons toujours pas la façon dont nos édiles pilotent le bateau et nous avons l'impression que l'anticipation n'est pas le maître mot dans notre commune.

Force est de constater que, malgré nos multiples avertissements, le Conseil administratif s'est voilé la face et à continuer à engager, dépenser, subventionner, sans même se poser la question de la viabilité du système. Résultat ; nous vivons aujourd'hui ce moment très désagréable de discuter d'un budget fortement déficitaire. Nous pensions, naïvement peut-être, que nos avertissements sur l'utilisation des deniers publics avaient été entendus par nos conseillers administratifs. Et bien rien de tout cela. C'est toujours le même film qui passe et nous commençons à nous en lasser.

Nous pensions recevoir une méthode de gestion prévisionnelle rigoureuse en matière de dépenses.... **Eh bien non**. Nous pensions recevoir un plan de contrôle des dépenses au moyen de budgets construits sur la base de prestations clairement définies.... **Eh bien non** ! On pensait recevoir une planification étudiée et concertée avec le canton sur les prévisions de rentrées fiscales comme l'a fait la ville de Meyrin. **Eh bien non**.

Bref pas de stratégie...donc pas de plan. Pas de tactique...donc aucune façon pour y parvenir.

Malgré tout, les partis dont certains extrêmement gênés, se sont à nouveau réunis pour encore une fois sauver un budget et un conseil administratif bien mal parti ! Le résultat fut hélas désastreux ! Le PDC s'est retrouvé seul, oui seul face à des dogmes extrêmement rigides fermant les portes à toutes négociations.

Même si nous vivons dans une commune très riche grâce à ses citoyens, ses entreprises et ses commerces, les charges ne cessent d'augmenter puisqu'elles résultent de la politique et des choix du conseil administratif. Certes moins que par le passé mais en augmentation quand-même. Nous nous retrouvons maintenant dans un cul de sac. Cela fait des années que nous le disons, l'augmentation impressionnante des charges depuis le début des années 2000 nous mène dans une situation où nous serons de moins en moins capables d'offrir à la population les prestations dont elle a vraiment besoin. Nous avons fait, et nous faisons encore du superflu alors que nous entrons dans une époque où la commune doit être capable d'offrir, plus de places de crèche aux familles, plus d'aide à une population qui se précarise, plus

d'accompagnement aux personnes âgées ! Nous devons revenir à l'essentiel et pour cela, faire l'exercice difficile de se séparer du superflu.

Nous avons tous pu constater que depuis 2011 et jusqu'au budget présenté pour 2019 l'augmentation des charges continue. Quant aux revenus, ils ne cessent d'augmenter pour la même période. Alors que penser de ce discours alarmiste tenu par le conseiller administratif délégué aux finances qui nous jure que les revenus ne font que baisser...n'est-ce pas là le moyen de masquer une mauvaise gestion et de reporter la faute sur le système, voire sur le canton ?

Tout cela démontre que le conseil administratif n'a pas de vision politique pour Carouge, que le bateau n'a pas de capitaine. Cela démontre aussi que l'administration est vouée à elle-même et qu'elle n'est pas soutenue. Par conséquent, le PDC ne pourra pas voter ce budget. Le PDC ne votera pas un budget de discorde ! Le PDC ne votera pas un budget de dogmes ou les mesquineries politiques passent avant la négociation et le bien commun.

Nous espérons vivement que le conseil administratif comprenne ce message et qu'il revienne avec un budget et une vision stratégique pour tous les Carougeois. Donc avec des plans et une tactique car c'est le seul moyen d'y arriver. Nous n'attendons pas un budget sur fond de vengeance, qui soit destructeur envers un conseiller administratif plus qu'un autre. Nous ne souhaitons pas ce type de politique mais simplement une analyse constructive de la situation et des solutions à adopter. Nous caressons l'espoir également que tous les partis puissent encore négocier sans dogmes ou vices politiques mais en pensant aux besoins de la population.

Il s'agit d'instaurer une culture du dialogue et de la transparence qui permette à ce conseil municipal de faire des choix pour le bien commun même si certains conseillers administratifs ne veulent pas les faire. Le bien commun, ce n'est pas des partis qui s'écharpent, mais des partis qui arrivent à conjuguer les différences pour revenir à l'essentiel des besoins de la population. Nous ne pourrons hélas pas le faire ce soir mais dans un futur très proche nous devons tous, nous disons bien tous !, prendre nos responsabilités et montrer aux carougeois que nous sommes sérieux et qu'ils peuvent compter sur nous.

DECLARATION DES VERTS – BUDGET 2019

Le groupe des Verts a étudié avec attention le projet de budget 2019 présenté par le Conseil Administratif de Carouge, dont les membres sont issus des rangs de trois partis, le parti Libéral-Radical, le parti Socialiste et les Verts.

Les trois magistrat-e-s ont fait, avec l'aide de l'administration municipale, un travail de fond pour établir un budget qui permette de faire face à la baisse importante des rentrées fiscales. Le Conseil Administratif a proposé au Conseil municipal un budget de compromis, composé d'économies substantielles, d'un rattrapage d'impôt raisonnable et d'un déficit supportable.

Le Conseil administratif nous a présentés, solidairement, lors de plusieurs séances plénières, l'état de la situation de la Commune, les perspectives d'avenir et les défis qui nous attendent.

Au vu de l'importance de ces informations, les Verts considèrent qu'il est nécessaire de s'y arrêter un instant.

Depuis 2012, les charges communales sont stables, ceci malgré l'augmentation du nombre d'habitant-e-s et malgré l'augmentation des prestations à la population. Nous voulons saluer ici les efforts d'efficience de l'administration communale qui ont permis ces résultats. Mais ce processus d'économie, sans renoncement à des prestations, a atteint ses limites. Si d'aucuns rêvent de dégraissages supplémentaires, il faut savoir que l'étape suivante s'attaquera à ce qui compose le squelette communal auquel nous sommes attaché-e-s.

Avec la mutation du secteur industriel de la Praille et avec plusieurs autres grands projets de développement, la Ville de Carouge est appelée à passer progressivement de 22'000 à 35'000 habitants dans les prochaines décennies. Ce mouvement a déjà commencé, pour preuve si nécessaire le nombre de grues qui émaillent le paysage carougeois.

Avant que ces nouveaux habitant-e-s et de nouvelles entreprises participent par leurs contributions à l'effort fiscal, la commune aura à préparer le terrain, en finançant des infrastructures, et en renforçant ses capacités en personnel. A ce titre, la pression sur le personnel communal est déjà intense et le taux d'absentéisme doit nous alerter

Au niveau de sa composition, Carouge compte autant de poste de travail que d'habitant-e-s. Le départ d'une multinationale et de plusieurs entreprises du secteur Praille-Acacias-Vernets ont péjoré les entrées fiscales et mis à jour la fragilité de l'exception carougeoise.

Etant donné que les employé-e-s des entreprises carougeoises paient une partie importante de leurs impôts communaux sur leur lieu de travail, l'arrivée ou le départ d'une grande entreprise sur notre territoire a des effets très importants sur nos recettes fiscales.

Il faut se souvenir que la majorité des impôts communaux proviennent de contribuables qui habitent hors de Carouge.

Il faut se souvenir aussi que le montant du centime additionnel est de 39 centimes à Carouge, alors qu'il est en moyenne de 44 centimes dans les autres villes genevoises, soit environ 15% plus élevé. Tous-t-e-s les carougeois-e-s qui travaillent dans une autre ville du canton le voient sur le bordereau d'impôt.

Les impôts font partie d'un processus de redistribution qui permet à la suite, le partage de biens communs, telles des écoles, des crèches, des équipements culturels, des équipements sportifs et biens d'autres services à la population.

Il est donc aujourd'hui essentiel que Carouge aie une fiscalité juste et proportionnée qui lui permette d'affronter les défis actuels, dont une précarité qui augmente, ainsi que les futurs défis, avec une population accrue, une complexité croissante, notamment des dossiers liés à l'urbanisme, à la mobilité et au nouvelles tâches déléguées par l'Etat aux communes.

Revenons-en au débat de ce soir.

Parmi les prérogatives du Conseil municipal élu par la population carougeoise, il est de son ressort de voter le budget de la commune, avec ou sans amendements. Le référendum communal restant un instrument de dernier recours.

Depuis le début de cette législature, à l'heure du budget, les partis politiques représentés au Conseil municipal ont choisi de débattre ensemble, et en plus des commissions officielles, du projet du Conseil administratif, ceci pour rechercher un compromis acceptable.

Moyennant des ajustements aux projets de budget du Conseil Administratif, ce procédé a permis au Conseil Municipal de voter les budgets communaux des dernières années.

Mais il en a été autrement cette année à cause de l'intransigeance de la droite Libérale-Radicale et Démocrate Chrétienne. Une position qui a été suivie fidèlement par le Mouvement Citoyen Genevois.

De leur côté les Verts et Les Socialistes ont fait la proposition de négocier un budget plus ambitieux et progressiste que celui du Conseil administratif, avec un centime additionnel, passant de 41,5 à 42 centimes, ceci afin de permettre le rétablissement de plusieurs coupes douloureuses dans le social et la culture, afin aussi de limiter le déficit communal et de préparer sereinement l'avenir.

Rappelons une fois encore que même le taux de 42 centimes reste bien au-dessous de la moyenne des villes genevoises.

Le parti Libéral-Radical allié au Mouvement Citoyen Genevois et au parti Démocrate-Chrétien ont opposé leur vision du budget qui devait être sans aucune augmentation d'impôt, qui devait couper drastiquement dans les prestations à la population, tout cela en aggravant le déficit communal et en spéculant sur une hypothétique embellie des recettes fiscales.

Cerise sur le gâteau, en cas d'acceptation téméraire d'une augmentation d'impôt par une majorité du Conseil municipal, le Mouvement Citoyen Genevois et ses alliés de l'orthodoxie libérale nous ont promis, avec une certaine gourmandise, un référendum victorieux qui diviserait profondément les carougeois-e-s, cela un an avant les élections municipales.

Les Verts rappellent ce soir que le projet de budget présenté est le fruit de négociations entre les trois élus-e-s des différentes composantes du Conseil

Administratif, soit le parti Socialiste, les Verts et le parti Libéral-Radical. Il n'est donc pas un budget Vert, ni un budget de gauche, mais un projet de budget carougeois.

L'acceptation du budget aurait du sens pour les Verts que s'il recueillait un consensus ou une large majorité au Conseil Municipal. Faire passer un budget aux forceps pour qu'il soit retoqué dans les urnes au détriment des intérêts de la population serait une stratégie couteuse, stérile et irresponsable.

En raison de l'obstination de l'Entente et du Mouvement Citoyen Genevois, à nier la nécessité d'adapter notre taux de centimes, les Verts ne soutiendront donc pas ce projet de budget qui prévoit des coupes de prestations très importantes pour la population.

Les Verts invitent donc le Conseil Administratif à revenir avec un budget plus ambitieux, à la hauteur de nos responsabilités et des défis qui attendent Carouge, avec une augmentation 3 centimes des impôts communaux.

Ce budget devrait intégrer les considérations suivantes :

Le maintien du niveau des prestations sociales aux aînés et au projet Tour de Plage, le maintien du soutien aux abonnements des Transports Publics et au programme Intermezz'o pour les jeunes. A Carouge, il faut se souvenir que la précarité côtoie l'aisance.

Le maintien du niveau des programmes d'aide au développement, dont le bien-fondé ne cesse malheureusement de croître en raison des disparités économiques et des effets nuisibles du changement climatique.

Ce budget devrait aussi intégrer le maintien des programmes Agenda 21, qui nous préparent au défi du développement durable pour les générations futures.

Il devrait intégrer le rétablissement du budget de la Fête de la Musique, du niveau des subventions à la culture, du niveau des achats de livres dans les bibliothèques.

La culture n'est pas un luxe mais le ciment d'une société, qui plus est la culture rapporte plus qu'elle ne coûte.

Ces propositions ont été analysées et chiffrées par les Verts, elles sont tout à fait réalistes dans la mesure où le Conseil municipal accepte de reconnaître que notre commune n'est pas seulement un village d'irréductible carougeois-e-s mais accepte aussi que Carouge entre de plain-pied dans le concert des villes genevoises. La stabilité durable des finances communales est à ce prix.

Les Verts veulent remercier le Conseil Administratif, les cadres et les collaborateurs-r-i-c-e-s de la Commune de Carouge pour les efforts consentis au service de la population. Les Verts carougeois formulent le vœu que notre conseil municipal retrouve le chemin de la raison plutôt que celui de la polémique et des déchirements.

Pour conclure à ce stade des débats, si par une surprise de dernière minute, une large et consensuelle majorité se dessinait ce soir, nous voterions le budget de compromis du Conseil Administratif, tel quel, avec un impôt majoré de 2,5 centimes et malgré les coupes douloureuses qui l'accompagnent.

DECLARATION DU MCG – BUDGET 2019

Le Mouvement Citoyens Genevois votera non à l'entrée en matière pour le budget 2019 de la Ville de Carouge, parce que nous sommes opposés à un budget excessif qui multiplie les dépenses et prévoit une augmentation d'impôts.

En 2013, nous avons combattu l'augmentation d'impôt communal à Carouge. Les défenseurs de la hausse nous prédisaient les pires catastrophes qui n'ont pas eu lieu, bien au contraire. Relevons que plus de 67% des Carougeois avaient refusé cette augmentation.

En 2018, nous estimons que c'est inutile de proposer une nouvelle hausse d'impôts, ce qui est une proposition dangereuse parce qu'elle ouvre la porte à d'autres augmentations beaucoup plus importantes, le Conseil administratif prévoyant déjà dans son message une nouvelle hausse en 2022.

Dans le budget 2019, les recettes des impôts ont été sous-estimées et les déficits annoncés ne devraient pas se produire. Notre commune suivra très certainement la même courbe que le canton qui annonce une augmentation d'environ 200 millions de rentrées d'impôts supplémentaires.

Il n'y a donc pas de nécessité d'augmenter les impôts. En revanche, il est demandé au Conseil administratif de faire preuve de rigueur dans sa gestion afin de limiter les dépenses et les mettre en adéquation avec les moyens de la commune.

Depuis des années, le MCG dénonce les dépenses abusives, excessives et inutiles qui ont été engagées. Ainsi, nous observons une charge conséquente due aux amortissements pour des travaux qui ne sont pas toujours utiles comme la démolition-reconstruction du Théâtre contre lequel nous nous étions mobilisés. Pour le MCG, il convient de s'opposer aux travaux inutiles. Souvenez-vous : il y a plusieurs années, ce Conseil municipal a évoqué la multiplicité des travaux dans nos rues qui s'apparente à un gymkhana.

Nous déplorons également une tendance, depuis de trop nombreuses années, de multiplier les engagements de cadres supérieurs et de développer une bureaucratie qui n'est pas nécessaire au bon fonctionnement de la commune.

Le MCG était précurseur pour dénoncer les frais excessifs des conseillers administratifs de la Ville de Carouge, frais de téléphonie, frais de déplacement, frais de représentation. A l'époque, nos représentants avaient été hués par de nombreux membres de ce Conseil. Les amendements déposés par le MCG avaient été refusés par une grande partie de groupe, certains conseillers municipaux nous traitant de « jaloux ». Aujourd'hui, nous constatons que cette dérive institutionnelle prend de l'ampleur, en particulier en Ville de Genève où le scandale a éclaté mettant ainsi à mal nos institutions. Relevons que les revenus pour un 60% au Conseil administratif de Carouge sont déjà trop généreux.

DECLARATION DU PARTI SOCIALISTE – BUDGET 2019

Gouverner c'est prévoir. L'adage populaire semble plus que jamais d'actualité dans notre petite cité des bords de l'Arve. Commune en pleine expansion démographique, Carouge doit aujourd'hui se projeter dans son devenir et ne saurait se satisfaire par opportunisme d'une gestion au jour le jour.

Après avoir procédé à une pesée d'intérêts, le parti socialiste estime que le projet de budget proposé par le Conseil administratif est réaliste et responsable ; il est le résultat d'un compromis visant un consensus au sein du Conseil administratif. En ce sens il

touche certains fondamentaux chers à notre parti, mais préserve aussi ce que nous considérons comme essentiel.

Il y a lieu de rappeler ici que, en deux ans, suite à diverses circonstances liées principalement à une baisse de certains revenus et à l'augmentation de notre population, le montant de la dette aura doublé.

Même avec une hausse envisagée du centime additionnel de 2,5 centimes, le déficit du budget de fonctionnement s'accroîtrait l'an prochain de 3,2 millions – imputés à la diminution de fortune nette – montant auquel viendront s'ajouter, si nous ne réagissons pas, de futurs déficits. Dans le même temps, au vu des nouveaux investissements nécessaires - qui impliqueront de nouveaux amortissements ainsi que de nouvelles dépenses de fonctionnement - de futures recherches d'équilibre deviendront impossibles sans envisager des coupes budgétaires drastiques.

Certes, dans l'immédiat, une approche qui reviendrait à accroître sensiblement le montant de la dette resterait gérable pour un ou deux exercices, mais on ne peut pas repousser indéfiniment la nécessité d'équilibrer les comptes. La réalité nous rattraperait rapidement. La perspective de laisser aux générations à venir le souci de bien vouloir régler les factures que nous leur laisserions n'a rien d'une bonne gouvernance et pose un problème éthique.

Pour bien saisir la nature des enjeux auxquels nous sommes confrontés, il faut procéder à un rapide tour d'horizon :

1.- Evolution des charges et des revenus

Si l'on considère l'évolution des charges et des revenus depuis 2012 à ce jour, on constate une augmentation des charges incompressibles à hauteur de 2,3 millions de francs. Elles sont liées notamment au traitement des déchets, au SIS, à l'ACG, au GIAP et à la FASE. L'augmentation des charges liées entre autres au fonctionnement des mécanismes salariaux ainsi qu'à l'évolution des besoins résultant de l'augmentation de la population au cours de cette période est de l'ordre de 2,23%, soit de 2,07 millions de francs.

Pendant la même période la hausse des revenus par rapport à 2012 a augmenté linéairement jusqu'en 2016, avant de décroître pour se situer dans le présent projet de budget non loin du niveau de revenus de 2012 (CHF 100 978 en 2012 et CHF 101 533 au budget 2019).

On relèvera ici le fait important que, depuis maintenant plusieurs exercices, le Conseil administratif s'est évertué à contenir le niveau des charges et qu'il a notamment gelé cette année toutes les demandes des services pour de nouveaux postes. Ceci malgré une augmentation de la population de l'ordre de 10 % depuis 2011 et la nécessité de répondre à des besoins qui se font de plus en plus évidents comme nous avons pu le constater lors de la présentation des dicastères en Commission.

2.- Densifier implique de créer de coûteuses infrastructures

Comptant aujourd'hui une population de près de 23 000 habitants et environ 21 000 emplois, la Ville de Carouge se trouve à un tournant. En effet, la volonté exprimée par le canton de Genève de densifier son territoire implique une politique d'investissements en termes d'acquisitions foncières, de mise en place d'infrastructures et d'équipements publics considérable au cours de ces prochaines années dans les secteurs en développement, tels que le PAV principalement. A cela s'ajoutent les frais inhérents à l'entretien et à la mise aux normes impérative de certains équipements et bâtiments existants (normes énergétiques, revêtements de chaussée phono-absorbants).

3.- Taxation des entreprises et reports de charge

Nul ne pouvant prophétiser l'aboutissement du projet de la Réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) voté par les Chambres fédérales le 28 septembre 2018 et

sur lequel le peuple sera amené à se prononcer le 19 mai 2019, il faut savoir que l'impact fiscal du projet actuel représenterait, pour les Communes genevoises, une perte fiscale de 85 millions de francs. Donc pour Carouge plusieurs millions de francs !

A cela s'ajoute la volonté affirmée du canton de se décharger de nombreuses charges transférées aux Communes qui, année après année, viennent alourdir notre budget (parascolaire, action sociale, personnes âgées, etc.).

4.- Projet de budget 2019

Ce projet a été adopté suite à une consultation élargie effectuée dès la fin août 2018 par le Conseil administratif *in corpore* auprès de tous les groupes politiques représentés au Conseil municipal. Ces rencontres ont été suivies par plusieurs séances de *Toutes Commissions réunies* au cours desquelles chaque magistrat a opéré un tour d'horizon des perspectives propres à ses services. En présence des chefs de services et des principaux collaborateurs concernés, il a été possible aux Conseillers municipaux présents de poser toutes les questions utiles en rapport notamment avec le fonctionnement des services et des besoins exprimés.

Lors des séances de présentation du projet de budget 2019, le Conseil administratif a expliqué que celui-ci répondait aux prévisions à disposition ainsi qu'à l'exigence, dans le cadre de l'établissement d'un budget déficitaire, de définir un plan de redressement imposé par l'Etat sur une durée de quatre ans. Par souci d'éviter un déséquilibre budgétaire, c'est à l'unanimité de ses trois membres que le Conseil administratif a validé une hausse limitée du centime additionnel qui passerait donc de 39 centimes à 41, 5, hausse qui serait suivie en 2022 d'une seconde augmentation prévisible de 1,5 centime. A relever le fait que pour le présent budget, qui serait malgré tout déficitaire à hauteur de CHF 3'266'937.-, aucune part d'autofinancement n'est prévue pour les investissements. L'insuffisance de financement sera intégralement couverte par une augmentation de la dette.

Il est à noter que ce projet de budget responsable est présenté dans une période transitoire par rapport au développement futur de notre commune et fait le pari de meilleures rentrées fiscales dans les années à venir, notamment avec le PAV. Le centime additionnel sert à ça. Il est augmenté dans les années difficiles et baissé dans les années plus confortables.

5.- Concertation interpartis

Mardi 6 novembre, au terme de l'examen des délibérations nos 130 et 131-2018 en Commission des Finances, il a été convenu d'une rencontre interpartis qui a eu lieu le mardi 13 novembre.

L'Alternative a proposé de maintenir divers postes importants qui avaient été supprimés au projet de budget présenté par le Conseil administratif. Il s'agit entre autres de la subvention aux jeunes de la Commune pour les abonnements TPG, de la Fête de la Musique, d'Intermezzo ou encore d'une réduction moins importante de la subvention APED. La prise en compte du maintien des lignes budgétaires concernées, associé à une augmentation moins importante du déficit (2.7 millions au lieu de 3.2 millions) nous ont conduit à proposer une hausse du centime additionnel de 3 centimes et non pas de 2,5 centimes comme proposé par le Conseil administratif.

Lors de cette rencontre le PLR et le MCG ont annoncé leur détermination à ne tolérer aucune hausse d'impôts et par conséquent ils ont fait part de leur volonté de maintenir le centime additionnel à 39. Quant au PDC, qui semblait s'aligner sur cette position déjà lors de cette séance de discussion, il a été évoqué le fait que ce parti avait, le lendemain, une séance ou cours de laquelle il allait, selon toute vraisemblance, rejoindre la position du PLR et du MCG.

Position du Parti socialiste

Dans la mesure où la Conseillère administrative PLR en charge du Service social, et à ce titre bien au fait des réalités quotidiennes de notre Commune en expansion démographique, avait adhéré au projet de budget - présenté donc à l'unisson par le Conseil administratif – le PLR, visiblement agité par une situation politique troublée au niveau cantonal, désavoue sa représentante à l'Exécutif.

Le parti socialiste ne peut s'empêcher de considérer qu'une telle manœuvre s'inscrit à l'évidence dans un contexte de visées électoralistes de nature populiste, en vue des prochaines élections municipales. Dans les faits, le PLR n'a effectué ni plus ni moins qu'une véritable dérobade !

Pour cette raison, et au vu de la position regrettable prise par les partis de l'Entente au terme de l'examen du projet de budget 2019, notre parti considère donc ce soir que ce projet de budget - bien que porté par le Conseil administratif *in corpore* - ne rencontre pas une adhésion qui permettrait de le faire aboutir.

Nous serions d'accord de voter ce budget issu d'un compromis ce soir, mais uniquement s'il était ouvertement porté par un large consensus au sein du Conseil municipal.

Il est en effet hors de question pour nous de pratiquer la politique du pire qui consisterait à lâcher la proie pour l'ombre et à faire croire à la population qu'un équilibre budgétaire pourra se réaliser en l'état, comme par magie, en creusant encore plus le déficit ! Car l'an prochain, confrontés aux impitoyables résultats des comptes et à l'augmentation de la dette, nous ne pourrions que dénoncer une gestion politique calamiteuse et irresponsable.

Alors que nous avons toujours ouvert une voie de dialogue entre les divers groupes politiques, une voie profitable à la Commune et répondant aux attentes de nos concitoyens, nous regrettons que certaines formations politiques en viennent aujourd'hui à se lancer dans ce qui ressemble fort bien à une partie d'échecs en prévision des prochaines élections municipales !

Une partie d'échecs opposant la gauche à la droite – cette dernière disposant aujourd'hui d'une majorité en nombre d'élus au Conseil municipal – ceci sans considération pour les tâches qui attendent notre Commune au vu des enjeux actuels. Et à l'évidence sans perspective, la tête dans le sable, en donnant ainsi un signe de mauvaise gestion aux générations à venir.

DECLARATION DU PLR – BUDGET 2019

Tenant compte d'une situation budgétaire s'aggravant année après année, le PLR, après réflexion et discussion avec sa base, a décidé de donner cette fois un signal fort, ne voulant plus être l'otage d'une Alternative qui, alors qu'elle détenait la double majorité administrative et municipale durant deux législatures, n'a cessé de dépenser sans compter, de gonfler divers services, comme celui de l'urbanisme par exemple qui, aujourd'hui, n'a rien à envier à celui du canton et ce pour des résultats pas toujours à la hauteur de nos attentes.

S'investir pour le bien de la Commune, c'est louable, mais faire de ce service le bras armé du canton pour, au final, accepter les desideratas dudit canton, en est une autre que nous ne voulons plus cautionner.

Suite aux diverses présentations alarmistes, dicastère après dicastère, qui ne nous ont pas totalement convaincus, le Conseil administratif nous propose donc un budget avec une augmentation de 2,5 centimes additionnels et un déficit d'un peu plus de trois millions.

Nous n'avions alors que deux choix : accepter cette proposition, permettant à l'actuelle majorité du Conseil administratif de continuer sa politique dépensière, ou la refuser et signifier qu'il était temps pour nous de se départir d'un consensus qui ne profite qu'à nos adversaires et ainsi exprimer notre désaccord.

En effet, pourquoi le PLR validerait-il une augmentation d'impôt afin de financer une vision politique qui n'est globalement pas la sienne ? Nous en voulons pour preuve que le propre groupe du Conseiller administratif délégué aux finances juge cette augmentation trop faible et aurait voulu la doubler, l'augmentant de 5 centimes.

Pourquoi le PLR devrait-il accepter un budget dont les visions politiques sont celles de la majorité du Conseil administratif, donc de l'Alternative ?

Le PLR doit-il soutenir des études qui vont contre ses projets ou ses idées ?

Non, ses membres doivent avant tout rendre des comptes à celles et ceux qui les ont élus et qui attendent d'eux qu'ils défendent leurs idées et leur vision politique. Le groupe PLR, n'ayant plus de marge de manœuvre lui permettant de justifier auprès de ses électeurs les différentes réalisations mises en œuvre dans la Commune, se doit de refuser ce budget.

En effet, comment pourrait-il justifier auprès des artisans et commerçants la politique qui consiste à rétrécir toutes les voies d'accès, rendant quasi inaccessibles à leurs commerces certaines zones de Carouge ? La disparition du trafic motorisé individuel n'étant pas son credo, encore moins si elle a pour résultante le départ des commerces vers des communes plus propices à leur épanouissement, le PLR, ne pouvant plus cautionner cette politique d'ayatollahs anti-voitures, totalement obnubilés par leur dogme pro-vélos (donc défendant des cyclistes qui, pour la plupart, soit dit en passant, ne respectent aucunes règles élémentaires de la loi sur la circulation routière et qui, de surcroît, ne participent aucunement financièrement à la réalisation des mesures qu'ils réclament à cor et à cri), se doit de refuser un budget qui, par essence, favorise cette politique absurde, faite de dogmes et ne tenant nullement compte des réelles attentes des citoyens. Et ce n'est pas le plan d'utilisation du sol, contraire au droit à la propriété, à la liberté individuelle et à la liberté d'entreprendre, toutes trois assurées par la Constitution, que l'Alternative veut faire passer en force, qui enrayera cet exode, bien au contraire. Et ce n'est pas ce que le PLR a entendu ce soir de certaines déclarations qui fera changer son opinion.

Certes le PLR a une représentante au sein du Conseil administratif.

Mais quel pouvoir la majorité de ce Conseil lui a-t-elle donnée ? Si ce n'est un dicastère qui, par définition, a besoin des deniers publics pour assurer sa mission. Cette manœuvre avait-elle pour but de museler le PLR ? Si ce fut peut-être le cas l'an dernier, le PLR acceptant alors le consensus proposé par l'Alternative et par là votant ce budget, ce ne sera pas le cas cette année. Le PLR ayant d'ailleurs été surpris de la répartition des dicastères entre les deux Conseillers administratifs de l'Alternative, celle-ci ne correspondant pas vraiment à la volonté populaire sortie des urnes mais, ceci étant une affaire de majorité, l'élue PLR ne pouvait que l'accepter.

Aujourd'hui, il est temps pour lui d'affirmer ses positions et de déplacer le curseur de la consensualité vers l'affirmation de ses idées. Et que ceux qui le lui reprocheraient déjà en fassent de même !

Si l'Alternative souhaite une hausse d'impôts, qu'elle vote ce budget, qu'elle assume ses responsabilités et qu'elle ait le courage politique de le faire, sans demander aux autres de faire le sale travail à sa place. Cela allant d'ailleurs dans la droite ligne de la majorité

du Conseil administratif qui, s'en remettant généralement au Conseil municipal pour prendre des décisions qu'elle ne veut pas assumer et, sans rire, dire ensuite qu'elle ne fait que répondre à une volonté des Conseillers municipaux.

Le PLR n'entend nullement se décharger d'une quelconque responsabilité en refusant ce budget, bien au contraire, mais il veut faire entendre la voix qui est la sienne, ne cautionnant plus cette politique qui prend en otage les citoyens, expliquant que ces derniers sont dans l'attente d'un Etat qui les prenne en charge pour tout et son contraire, que ce qui leur est offert est insuffisant et sans même leur demander leur avis (on serait d'ailleurs probablement étonné d'entendre ce qu'ils en pensent).

Après l'étude du budget qui lui est soumis, le PLR, même si les coupes qui lui sont proposées lui conviennent en partie, les trouve insuffisantes. D'autant plus que lors de la rencontre interpartis devant l'amener à un consensus, l'Alternative a d'emblée signifié qu'elle souhaitait une augmentation du centime allant au-delà de celle proposée par le Conseil administratif et qu'elle voulait rétablir toutes les coupes proposées.

Certes le PLR aurait-il pu en proposer d'autres, comme toucher à l'annuité du personnel, demander une diminution linéaire de toutes les subventions, supprimer certains acquis, comme la gratuité partielle ou totale des places de parkings attribuées aux chefs de services, etc. etc.

Mais il lui semble plus judicieux de remettre l'église au milieu du village et de laisser à la majorité du Conseil administratif de revoir sa copie, de procéder à des coupes supplémentaires, quitte à voir le budget refusé par une majorité de ce Conseil et de s'en remettre aux douzièmes provisionnels, étant entendu que si la menace de toucher à l'EVE des Menuisiers devait être brandie par l'Alternative afin d'affaiblir notre Conseillère administrative, le PLR viendrait devant ce Conseil avec une délibération lui permettant de sauvegarder cette prestation.

Dans l'optique d'un début d'année en douzièmes provisionnels, nous souhaitons toutefois que les propositions de coupes et d'économies prévues soient appliquées, notamment le non octroi au personnel de l'indexation de son salaire. Il nous apparaît que cet effort, qui consiste à maintenir les salaires et les annuités, mais sans accorder 1% d'augmentation, est raisonnable, en lien avec les efforts qui seront demandés dans le cadre de la réforme de la Caisse de pension. Il s'agit d'ailleurs également de faire aboutir rapidement cette réforme, avant que des mesures d'assainissement ne doivent être prises.

En conclusion, le PLR ne remet pas en question l'excellent travail des différents services et de leurs employés, ayant entendu les messages de leurs chefs, mais en refusant ce budget le PLR se veut simplement responsable, en demandant à la majorité du Conseil administratif d'agir en manager responsable, avec pour vision de fixer des objectifs réalistes et, surtout, en adéquation avec les ressources qui sont à sa disposition.

Le Président annonce qu'il n'a pas de demande de parole. Il passe la parole à M. Walder.

M. Walder annonce que le Conseil administratif avait prévu deux groupes d'amendements liés à des corrections qui n'ont pas d'implication, si ce n'est une qui fait baisser les dépenses de quelques CHF 15'000.-.

Amendement 1 : Sur lignes :

1500.0106.30500.350 Secteur sapeur-pompiers – AVS-AI-APG

1500.0106.30500.351 Secteur sapeur-pompiers – Assurance chômage

1500.0106.30500.352 Secteur sapeur-pompiers – Amat cantonale
 1500.0106.30540.353 Secteur sapeur-pompiers – Allocation familiale
 = CHF 15'360 de variation, nouveau total de CHF 3230.-

M. Walder précise que cette rectification est la correction d'une erreur de calcul.

Amendement 2 : Sur lignes :

5790.0515.31610.053 Appartement d'urgence Louis- Montfalcon 2 – chauffage de mazout.

5790.0515.31610.167 Appartement d'urgence Louis- Montfalcon 2 - Loyer

5190.0515.44720.167 Appartement d'urgence Louis- Montfalcon 2 - Loyer

Le loyer de CHF 10'944.- n'avait pas été inscrit, ce qui a été rattrapé, et n'a aucune incidence sur le budget.

M. Walder informe l'assemblée que si les 12^e provisionnels sont appliqués, il y aura le droit de dépenser, si toutefois le Conseil municipal vote la délibération le mois prochain, les dépenses mois par mois telles qu'elles figurent au budget.

Il n'y a pas, concernant le personnel, d'augmentation liée au coût de la vie car cela ne figure pas au budget de l'an passé, et il n'y aura pas non plus d'annuités étant donné que celles-ci ne figurent pas non plus au budget de l'année passée.

Si le Conseil municipal souhaite qu'elles le soient, cela devra faire l'objet d'une délibération. Il en va de même pour la crèche des Menuisiers qui n'existait dans le budget 2018 qu'à 50%. Il faudra aussi une délibération pour ces dépenses supplémentaires. Enfin, de la même façon, le voyage du Conseil municipal ne figurait pas non plus au budget car celui-ci avait été supprimé en 2018 pour un voyage de représentation à Budapest.

M. Walder précise qu'il reste quelques petits montants qui ne sont pas inscrits, mais hormis cela, le budget 2019 peut couvrir les charges de 2018 étant donné que des coupes ont été faites et que les charges ont été baissées en 2019 par rapport à 2018.

Le Président demande le vote sur les amendements :

L'amendement 1 est accepté à l'unanimité avec 29 oui, 0 non, 0 abstention.

L'amendement 2 est accepté à l'unanimité avec 29 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Président demande le vote de la délibération administrative 130-2018.

La délibération administrative est refusée à l'unanimité avec 0 oui, 29 non, 0 abstention.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 131-2018 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2019

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2018 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 6 novembre 2018 et le rapport a été établi par M. Bocquet.

Il demande si M. Bocquet a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Bocquet répond par la négative.

La commission s'est abstenue dans son préavis par 0 oui, 0 non et 14 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.
Il n'y a pas de demande de parole.

Le Président lance le vote de la délibération administrative 131-2018.

La délibération administrative 131-2018 est acceptée à l'unanimité par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 132-218 R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION AU FONDS INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT URBAIN DESTINE AU SUBVENTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES COMMUNALES RENDUES NECESSAIRES POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX LOGEMENTS

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2018 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 6 novembre 2018 et le rapport a été établi par M. Bocquet.
Il demande si M. Bocquet a quelque chose à ajouter à son rapport ?
M. Bocquet répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 14 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.
Il n'y a pas de prise de parole.

Le Président met aux voix la délibération administrative 132-2018.

La délibération administrative 132-2018 est acceptée à l'unanimité par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 133-2018 R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2018 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 6 novembre 2018 et le rapport a été établi par M. Bocquet.

Est-ce que M. Bocquet a quelque chose à ajouter à son rapport ?
Il demande si M. Bocquet a quelque chose à ajouter à son rapport.
M. Bocquet répond par la négative.

La commission s'est abstenue dans son préavis par 0 oui, 0 non et 14 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Marti indique qu'ils sont plusieurs dans son groupe à s'interroger sur la pertinence de deux objets, à savoir une barrière de sécurité demandée par la police municipale et la construction d'un mur dans la buvette du stade de la Fontenette. Mme Marti précise que chacun de ces objets coûte CHF 30'000.-

Concernant la barrière de sécurité pour les manifestations, Mme Marti suggère de s'interroger plutôt sur les germes de la violence et mettre les moyens là où cette violence apparaît. Elle donne pour exemple la journée internationale des droits de l'enfant [qui tombe le jour-même] et elle mentionne les violences au sein de la famille qui tuent une personne tous les quinze jours en Suisse et fait 27'000 victimes collatérales soit des enfants et des jeunes, donc bien plus que des victimes du terrorisme. Mme Marti insiste sur le fait que ne pas mettre des moyens en amont pour prévenir la violence, comme le demandent une quarantaine d'ONG suite à la signature en avril dernier de la Convention d'Istanbul qui lutte contre les violences faites aux femmes, mais plutôt tabler sur un hypothétique attentat ne mène qu'à renforcer le sentiment d'insécurité, qui est bien plus grand, les statistiques l'ayant plusieurs fois démontré, que l'insécurité réelle.

Quant au mur, que son collègue a si bien surnommé mur de confort, il devrait être construit pour les réunions du comité. « Celui-ci n'a-t-il pas pu se réunir ces dernières décennies sans mur ? ».

Mme Marti rappelle que le stade de la Fontenette et Etoile Carouge coûtent à la Commune CHF 1'194'655.-, donc budgétisés pour 2019, soit plus d'1% du budget communal. Pour ces raisons, et d'autres qu'elle ne citera pas, Mme Marti s'abstiendra de voter cette délibération.

Le Président demande le vote de la délibération administrative 133-2018.

La délibération administrative 133-2018 est acceptée à la majorité avec 25 oui, 0 non, 4 abstentions.

Le Président demande une suspension de séance de 3 minutes.

9. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 135-2018 R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'411'000.— POUR L'ACQUISITION EN COPROPRIÉTÉ D'UNE ARCADE DE 121 M² ET JARDIN SISE AU 8 RUE DES HORLOGERS À CAROUGE À DESTINATION DE L'EVE DES MENUISIERS AINSI QUE D'UNE SERVITUDE D'USAGE DE 23 PLACES DE PARKINGS DANS LA COPROPRIÉTÉ SUR LA PARCELLE N° 3399 SISE 4, 6, 8 RUE DES HORLOGERS À CAROUGE**

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2018 et renvoyé en commission Construction et logement.

Celle-ci s'est réunie le 15 novembre 2018 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

Est-ce que Mme Uldry a quelque chose à ajouter à son rapport ?

Mme Uldry répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération avec 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Uldry, rappelle que le PLR avait demandé la discussion immédiate de cet objet lors de la séance du Conseil municipal du 30 octobre, ce qui avait été refusé. Une commission avait donc été demandée pour répondre aux « nombreuses questions ». Or la commission a eu lieu, a duré 25 minutes et il y a eu trois questions, dont une était une prise de parole pour remercier les intervenants.

Mme Uldry demande donc que lorsque le PLR demande la discussion immédiate, que cette demande soit respectée.

Le Président met aux voix la délibération administrative 135-2018.

La délibération administrative 135-2018 est acceptée à l'unanimité avec 29 oui, 0 non 0 abstention.

10. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 134-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 6'386'000.- TTC, DONT CHF 54'800.- TTC DE CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE A LA DA 24-2011, CHF 6'087'700.- TTC DE CREDIT DE REALISATION ET CHF 243'500.- TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, DESTINE A LA REALISATION DES TRONCONS CAROUGEIS DE LA VOIE VERTE D'AGGLOMERATION, AVEC DELEGATION DE PILOTAGE A LA VILLE DE GENEVE POUR LE TRONÇON QUAI DU CHEVAL BLANC ET DELEGATION DU CANTON POUR LE TRONÇON COMPRIS ENTRE LE QUAI DES ORPAILLEURS ET LE PARC NOIE-TES-PUCES.**

Le Président passe la parole à M. Walder.

M. Walder indique qu'il s'agit de la Voie verte d'agglomération qui est un cheminement pour la mobilité douce, pour les piétons et cyclistes allant d'Annemasse à Saint-Genis. C'est un projet du Grand Genève qui vise à favoriser ces modes de transport.

Il précise que le tronçon qui traverse Carouge va du quai du Cheval-blanc jusqu'au pont de la Fontenette. Cette voie permettra de régler en même temps la problématique des cycles qui ne peuvent pas rejoindre la rue Cardinal-Mermillod à l'entrée du pont de Carouge. M. Walder rappelle que le Conseil municipal avait voté le crédit d'étude et que ce projet est donc le retour. Une commission a déjà eu lieu et avait mentionné les alternatives. Il avait alors été demandé une séparation claire des flux, ce qui a été intégré dans le projet. Celui-ci se monte à six millions trois cent mille, dont un million trois cent mille devront être financés par la Confédération, et deux millions par le fonds d'équipement cantonal, ce qui porte à environ 50% de la somme à la charge de la Commune.

M. Walder précise qu'un quart du tronçon se trouve sur territoire cantonal, dès lors c'est le Canton qui financera le tronçon et transmettra à Carouge la propriété une fois qu'il sera réalisé.

M. Walder espère que cette délibération sera prise en considération et renvoyée en commission de l'Urbanisme afin que le projet puisse être discuté.

Le Président fait voter la prise en considération.

La prise en considération est refusée avec 14 oui, 15 non et 0 abstention.

M. Walder intervient pour dire aux Conseillers municipaux qu'il met ce refus d'entrer en matière sur le compte d'un « coup de gueule » lié au budget. Il rappelle que les Conseillers municipaux ont déjà voté des centaines de milliers de francs de crédit d'étude et qu'il y a eu une double commission lors de laquelle des recommandations ont été émises. Il se désole que les Conseillers municipaux ne souhaitent même pas recevoir le retour de l'étude menée et payée. Il souligne qu'il a vu mieux en matière de gestion des deniers publics. M. Walder demande à l'avenir plus de cohérence.

M. Etienne est abasourdi par ce vote. Il s'agit ici d'un projet d'importance cantonale qui parle de mobilité douce avec des itinéraires cyclistes et piétons qui traversent l'ensemble du canton. Il rappelle que Carouge n'est pas seule dans ce projet. Refuser ce soir le renvoi en commission signifie que Carouge ne bénéficiera d'aucun changement. M. Etienne mentionne la commune de Thônex qui profite déjà de cet équipement.

Il est interrompu par le Président qui lui signifie que ce genre d'intervention se fait normalement avant la prise en considération. Il lui demande d'abréger et de conclure.

M. Etienne affirme regretter ce vote et veut voir ce que cela va donner à l'avenir.

Le Président souhaite passer au point suivant mais des protestations se font entendre. Il rappelle que la prise en considération a été refusée et qu'il n'est plus le moment de faire le débat.

M. Baertschi accuse le Président de faire du terrorisme et M. Monney intervient pour dire qu'il n'est nulle part mentionné dans le règlement que l'on ne peut prendre la parole après une non-prise en considération.

Le Président répond à M. Monney qu'il est d'accord, mais qu'il a clos la liste. Le Président passe au point suivant.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 142-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIF À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 40'000.- TTC POUR UN CONCEPT ÉNERGÉTIQUE TERRITORIAL (TERRITOIRE DE CAROUGE « HORS PAV ») FINANCÉ À 50% PAR L'OFFICE CANTONAL DE L'ÉNERGIE (OCEN)

Le Président passe la parole à Mme Lammar.

Mme Lammar introduit ce sujet car la déléguée à l'énergie travaille au sein du SCES dont elle souligne l'excellent travail qui a permis de mener à cette réflexion. Mme Lammar présente cette demande crédit d'étude de CHF 40'000.- pour un concept énergétique territorial. Elle rappelle le développement actuel de Carouge, sujet connu et abordé déjà maintes fois, et l'essor exceptionnel prévu pour la commune, c'est-à-dire le doublement de la population dans les trente prochaines années. Mme Lammar indique que dans ce contexte, il est urgent d'établir un lien entre les différentes ressources énergétiques sur le territoire communal, et les besoins énergétiques actuels et projetés des différents quartiers de Carouge. Il existe un outil, le concept énergétique territorial, qui permet justement de caractériser les enjeux énergétiques spécifiques liés à un territoire. Elle précise qu'il faut également relever la réflexion actuelle sur la stratégie cantonale de déploiement des réseaux de chaleur sur l'ensemble du territoire et notamment le projet de chauffage à distance, le fameux CAD, et en l'occurrence le CAD rive gauche, déployé par les SIG sous pilotage du Canton, dont le tracé prévu à l'heure actuelle passerait sur le territoire de la Commune.

Un concept énergétique territorial serait donc pour Carouge l'occasion de faire valoir ses attentes en termes d'ambitions énergétiques et de s'assurer la compatibilité d'un CAD avec des objectifs communaux, donc de savoir s'il est judicieux d'avoir ce CAD qui

passer par Carouge. Cela permet aussi de savoir comment, quels sont les moyens, notamment en ce qui concerne des quartiers exemplaires et à faible consommation. Mme Lammar relève que la mise à jour du plan directeur communal est en cours, sur la base du crédit voté par le Conseil municipal, et celui-ci, selon les nouvelles exigences de l'office cantonal de l'énergie (OCEN), doit contenir un plan directeur de l'énergie, lui-même basé sur le concept énergétique territorial. Dans le cadre du plan directeur de quartier PAV un concept énergétique territorial a été produit pour l'ouest du territoire de Carouge, mais il manque un tel outil pour le reste de la commune.

C'est la raison de cette délibération. Mme Lammar rappelle que le montant nécessaire à l'établissement d'un tel concept énergétique territorial est estimé à CHF 80'000.- par l'OCEN sur la base de son expérience en tant que mandant et partenaire avec d'autres communes pour de telles démarches. Vu l'intérêt aussi pour le Canton de disposer d'un concept énergétique territorial pour Carouge, notamment avec cette exigence dans le plan directeur cantonal, l'OCEN prendra en charge 50% du montant de l'étude pour un montant de CHF 40'000.-, correspondant donc aussi au montant restant pour la Commune de Carouge.

Mme Lammar note enfin que l'appel d'offre sur invitation sera fait communément avec l'OCEN pour choisir un mandataire sur la base du crédit présenté.

Le Président rappelle que la prise de parole se fait bien avant la prise en considération et rappelle qu'il n'a pas à entendre des mots tels que « terroriste » à son encontre.

Comme il n'y a pas de prise de parole, le Président demande la prise en considération de la délibération administrative 142-2018.

La délibération administrative 142-2018 est refusée à la majorité avec 14 oui, 15 non et 0 abstention.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 143-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 589'000.- TTC, DONT CHF 22'660.- TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, DESTINE A L'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER DES VOIRIES DU RESEAU COMMUNAL RESTANT A TRAITER.

Le Président passe la parole à M. Walder.

M. Walder se demande s'il vaut la peine qu'il présente cette délibération aux commissaires si ceux-ci continuent de bouder. Il précise à toutes fins utiles qu'il s'agit d'une obligation légale que d'assainir les routes, sous peine d'être poursuivi en justice par les citoyens si le bruit routier n'est pas diminué.

Pour savoir où en est la commune, il est nécessaire d'évaluer chaque route. Il rappelle que le secteur des Noirettes-Pervenches est en train d'être terminé. Il faut aujourd'hui faire contrôler plusieurs travaux, comme la rue Montfalcon et d'autres qui avaient été mises en phonoabsorbant afin de vérifier si les mesures sont suffisantes. Il faut également faire évaluer les travaux en cours, à la route de Veyrier, ou planifiés comme le chemin de Pinchat. Enfin, il faut faire évaluer certaines rues, y compris dans le Vieux-Carouge, qui avait été considérées comme devant être contrôlées pour voir si les normes anti-bruits étaient respectées. M. Walder précise que ce processus est long, complexe et coûteux, mais que cela fait partie des obligations légales des communes. Il enjoint les commissaires à au moins prendre cet objet en considération pour que l'on puisse leur expliquer les tenants et aboutissants et l'importance de la mise aux normes des voiries.

M. Prod'hom prend la parole. Il déplore que l'obligation du plan directeur communal de la délibération précédente n'ait pas été prise en compte. Ici il y a une obligation de répondre dans un délai donné à des normes de bruit qui concernent les citoyens carougeois, faute de quoi la commune risque, comme l'a dit M. Walder, de devoir assumer les conséquences de la part des propriétaires qui vont se retourner contre elle. Il demande faire preuve de clairvoyance et d'au moins renvoyer cette délibération en commission.

Mme Molinari espère que cette curieuse idée de non prise en considération, que l'on peut prendre pour des gamineries, ou un coup de tête, va changer. Elle estime que c'est une question de respect par rapport aux carougeois. Elle demande de les prendre en compte.

M. Barbuzzi admet qu'il y a des obligations légales, mais il a l'impression d'être pris en otage par une loi qui semble avoir été promulguée deux jours plus tôt. On se sent alors obligé de décider sur le champ sous peine de menaces de recours. Il aurait fallu agir avant et pas à la dernière minute et surtout avertir les commissaires plus tôt. Le PDC va s'abstenir sur le vote car il trouve que la forme n'est pas la bonne.

M. Walder rappelle à M. Barbuzzi qu'il s'agit d'une prise en considération et d'un renvoi en commission, commission durant laquelle les commissaires auront toutes les explications voulues. Il n'est pas question de voter cette délibération sur le siège. Il demande seulement aux commissaires d'être prêts à discuter de la question de l'OPB. M. Walder rappelle que cette question a été traitée à de multiples reprises, avec des délibérations d'étude et de réalisation dans le secteur Noirettes-Pervenches, donc il ne s'agit pas d'un sujet nouveau. M. Walder ne demande pas que le Conseil municipal se décide rapidement, mais qu'il prenne le temps d'étudier le projet et montre par la prise en considération, qu'il estime judicieux de discuter de la mise aux normes des voies routières.

M. Etienne indique que dans le point sur le budget, il a écouté avec attention les déclarations des partis et a relevé quelques mots. Notamment avec le PDC et le PLR qui ont parlé de « dogmes », M. Etienne ira vérifier le sens du mot dans le dictionnaire. Le PDC a aussi parlé de « bien commun », et le PLR de « citoyens pris en otage ». Par rapport au vote précédent, M. Etienne leur demande de mettre en lien leurs votes et leurs prises de parole. Quant à M. Barbuzzi, qui demande à être averti à l'avance, M. Etienne lit dans le titre de la délibération « l'assainissement du bruit routier des voiries du réseau communal **restant** à traiter », ce qui signifie, comme l'a dit M. Walder, que ce sujet est traité depuis de nombreuses années et que l'on est au courant de ce qu'il y a à faire puisque lorsque la Confédération vote une loi, il y a toujours un délai. Le Conseil municipal est tenu de réaliser ces projets avec un objectif et l'on ne peut pas dire que le Conseil administratif ait « traîné des pieds » avec cela. M. Etienne invite le Conseil municipal à prendre cette délibération en considération.

M. Morex demande une interruption de séance.

Le Président reprend la séance et met au vote la prise en considération.

La prise en considération est acceptée avec 15 oui, 0 non et 14 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autre proposition. Le Président ouvre le tour de préconsultation.

Il n'y a pas de demande de prise de parole.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

13. MOTIONS

(Article 32 du règlement)

Il n'y en a pas

14. POSTULATS

(Article 35 du règlement)

Il n'y en a pas

15. RESOLUTION

(Article 29 du règlement)

Il n'y en a pas

16. PETITIONS

(Article 48 du règlement)

Il n'y en a pas

17. QUESTIONS

(Article 40 à 42 du règlement)

A. REPONSES AUX QUESTIONS EN SUSPENS PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF

Réponse à la QO 241-2018 de M. Gubler : Recharges pour véhicules électriques

M. Gubler demande au Conseil administratif de renseigner le Conseil municipal sur les possibilités à Carouge – possibilités déjà existantes ou possibilités envisagées – de recharger les véhicules électriques (voitures, scooters ou vélos) en des lieux accessibles au public, que ce soit en souterrain ou en surface.

M. Walder indique que le Conseil administratif souhaite que plusieurs sites de recharge soient disponibles à Carouge pour les véhicules électriques de tous types. Pour rappel, Mme Molinari et le groupe des Verts avaient déposé au Conseil municipal un projet pour des couverts à vélos. Un amendement avait supprimé les bornes qui étaient prévues pour recharger les véhicules électriques. Aujourd'hui, deux discussions sont en cours. D'une part, dans le projet de transformation des parkings souterrains, des places seraient réservées tant pour les recharges que pour les véhicules électriques. D'autre part, il semblerait que les SIG disposent d'un fonds pour financer l'installation de recharges sur rue. Dans le cadre de smart city aussi, la commune est en contact avec les SIG pour développer de telles installations et peut-être les faire financer par les SIG. M. Walder reviendra vers le Conseil municipal dès que possible avec davantage d'informations.

La Comme de Carouge s'engage à plusieurs niveaux pour s'équiper en bornes de recharge pour véhicules électriques :

- A travers M. Horvath, elle participe à un groupe de travail réunissant des représentants de l'Etat, de la Ville de Genève, des SIG et de la Fondation des Parkings pour travailler sur une stratégie de l'électromobilité à l'échelle du canton.
- Six bornes seront mises en service dès mars 2019 dans le parking du Val d'Arve et les autres parkings publics en ouvrage de Carouge seront progressivement équipés, notamment le parking Vibert Sardaigne.
- Nous sommes également en dialogue avec les SIG pour installer quelques bornes de recharge électrique dans les rues de Carouge. Les SIG disposent d'un fonds permettant de financer l'installation de ces bornes. Quelques projets pilotes ont été lancés dans d'autres communes. Les termes du modèle économique et les emplacements ne sont pas arrêtés à ce jour. Nous reviendrons vers vous début 2019 pour vous donner plus d'informations.

Réponse à la question écrite QE 051 de Mesdames Solange Decnaek, Catherine Marti, Sonja Molinari et Messieurs Philippe Calame, Patrick Mutzenberg : Renouvellement de la charte de jumelage

Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères administratives,

Dans votre réponse à notre question concernant le voyage à Budavar, nous avons appréciés que vous ayez relayés nos vives inquiétudes lors de la cérémonie officielle. Cependant, à la lecture du journal officiel, nous apprenons le renouvellement de cette charte dans un contexte qui nous interpelle, renouvellement qui n'a jamais été évoqué avant ce voyage.

Vous n'êtes certainement pas sans ignorer que le parlement européen a demandé, il y a une semaine au Conseil européen, d'ouvrir une procédure de sanction contre la Hongrie, en raison des menaces que fait peser ce pays sur les valeurs fondamentales de l'UE. Il dénonce une menace « systémique ». (La procédure dite de l'article 7 est le mécanisme le plus radical visant un pays bafouant les règles européennes). C'est la première fois que le Parlement européen use de son droit d'initiative pour demander au Conseil (les Etats membres) de se prononcer sur la situation de l'Etat de droit d'un pays membre. Cela souligne l'extrême gravité de ce qui se passe au quotidien en Hongrie.

Nos questions sont les suivantes :

Est-ce une prérogative du conseil administratif que de décider du contenu d'une charte de jumelage et de la signer ?

Que la réponse soit affirmative ou négative pourquoi le conseil municipal n'a-t-il pas eu connaissance du renouvellement de cette charte ainsi que de son contenu ?

Cette nouvelle charte contient-elle de nouveaux éléments ?

Serait-il possible d'en connaître le contenu ?

Comment, « respecter des différences » lorsque celles-ci ne sont pas « fidèles aux valeurs démocratiques fondant la Suisse » pour reprendre les termes que vous avez employés dans votre réponse du 26 juin dernier ?

Nous tenons à réitérer notre conviction quant à l'importance de maintenir le lien entre les collèges. Cependant nous avons de très sérieuses préoccupations quant à une collaboration avec une mairie qui soutient le pouvoir en place. Pouvoir venant d'être reconnu, par les

institutions européennes, comme responsable de multiples violations de la démocratie et des droits humains.

Nous vous remercions par avance de vos réponses et vous présentons, Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères administratives, nos plus amicales salutations.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseiller municipaux,

C'est bien volontiers que le Conseil administratif répond à vos différentes questions, en sus des divers éclairages déjà apportés devant votre Conseil avant puis après l'accueil de nos partenaires de Budavar à Carouge et la visite que nous avons effectuée avec le Conseil municipal à Budapest au printemps dernier à l'occasion du 25ème anniversaire de ce jumelage.

Vous vous interrogez en premier relativement aux prérogatives du Conseil administratif en matière de jumelage et de contenu de la déclaration renouvelée. Notons tout d'abord qu'aux yeux du Conseil administratif, la question n'est pas simplement formelle, mais doit porter sur le fond et la visée politique. Voulons-nous que Carouge poursuive sur le chemin ouvert par nos prédécesseurs il y a 25 ans ? La réponse est clairement oui et a été traitée en toute transparence avec votre Conseil tout au long des préparatifs de cette commémoration. D'un point de vue formel, le jumelage est une intention, une déclaration, un engagement à faire vivre des liens qui enrichissent les échanges et donnent sens à des relations. Ni plus ni moins. Aussi, la question du jumelage n'est pas traitée au niveau juridique, par exemple dans la loi sur l'administration des communes, mais s'inscrit néanmoins sans difficulté dans son article 48 qui indique que le Conseil administratif représente la commune envers des tiers.

Si effectivement le contenu de la déclaration de renouvellement de la charte de jumelage n'a pas été soumise au Conseil municipal, c'est que d'une part il s'inscrit dans la droite ligne de la charte initiale qui avait été largement soutenue par le Conseil municipal en 1992 et d'autre part et en toute simplicité parce que cela ne nous pas été possible dans les délais précédant la commémoration, la démarche ne nous ayant été proposée que quelques jours avant le voyage. Ce texte, que vous trouverez en annexe reprend les intentions du texte de 1992 que vous trouvez au fond de cette salle. Le Conseil administratif a veillé à ce que dans cette nouvelle déclaration l'histoire, le respect des différences mais aussi les valeurs soient bien présents et constituent le socle de l'engagement réciproque à maintenir les échanges entre les jeunes de nos deux villes.

A propos des différences justement, c'est bien l'affirmation de celles-ci qui peut nous permettre, au niveau très local de la Ville de Carouge et de l'arrondissement de Budavar, de ne pas sacrifier les liens d'amitiés entre les personnes ou la pertinence des échanges entre les jeunes qui seront les décideurs de demain. Cela permet de réaffirmer et d'incarner dans les actes, comme cela a d'ailleurs été fait à chaque occasion y compris dans les discours officiels, nos positions démocratiques et notre attachement aux droits humains.

Souhaitant que notre modeste contribution carougeoise à la compréhension entre les peuples soit encore longtemps soutenue par votre Conseil comme chaque année dans le budget, le Conseil administratif vous adresse, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseiller municipaux, ses salutations très cordiales.

Pour le Conseil administratif
Anne Hiltpold
Conseillère administrative déléguée

Réponse à la question écrite QE 050 du groupe PLR: Formation de gardiens de bains

*Vu le nombre important de chômeurs de tous âges dans notre commune ;
vu la pénurie et la difficulté de recruter des gardiens de bains chaque année, à Carouge ou ailleurs dans le canton ;
vu la politique menée par la commune en matière de place d'apprentissage ou de remise en emploi des personnes âgées de plus de cinquante ans ;
vu la chance d'avoir un formateur au sein des employés du service des sports de la ville de Carouge ;
le groupe PLR souhaite savoir s'il serait possible de mettre en place une formation de gardien de bains en interne de la commune à destination des chômeurs de Carouge qui le souhaitent et qui pourrait être payée par les chèques formations.
Cette mesure permettrait en effet de faciliter le recrutement des gardiens pour la saison d'été tout en offrant des possibilités d'emplois à Carouge et dans les diverses piscines du canton.*

Mesdames,
Messieurs,

Par la présente, nous faisons suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2018 rappelée ci-dessus pour laquelle nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Au jour d'aujourd'hui, les exigences en termes de formation et de compétences sont bien plus importantes pour les gardiens de bains et une telle formation représenterait l'équivalent d'une trentaine d'heures pour un coût total d'environ CHF 1'200.- .
Cela impliquerait également une disponibilité accrue du collaborateur formateur.

De plus, l'activité de gardien de bains nécessite d'importantes capacités physiques et psychiques qui ne sont pas à la portée de tous. Il s'agit d'une véritable vocation.

En outre, aucune garantie de poste durable ne pourrait être donnée aux candidats à la suite de la formation (peu d'opportunités et respect de la procédure d'embauche).

Enfin, au niveau du recrutement, aucun besoin n'est constaté à ce jour. Le marché de l'emploi propose régulièrement des profils adéquats.

Dès lors, compte tenu de ce qui précède et du contexte peu approprié en termes organisationnels, temporels et économiques, et malgré le fait que cette idée puisse paraître intéressante, nous ne sommes pas favorables, pour l'heure, à la mise en place d'une telle prestation.

Anne Hiltpold
Conseillère administrative

Réponse à la question écrite QE 052 de Monsieur Morex : Montant des émoluments lors de manifestations diverses

*Compte tenu du nouveau règlement entré en vigueur le 1er mai au sujet des nouvelles dispositions réglementaires concernant l'utilisation du domaine public et la location de salles ou de matériel pour les manifestations à Carouge, quand bien même il est du ressort du Conseil administratif d'en fixer les montants selon le type de manifestations, il me semble normal que le Conseil municipal soit au courant des tarifs appliqués.
En effet, comme le nouveau règlement, selon la volonté du Conseil administratif, doit favoriser les associations et sociétés carougeoises, contenir les coûts pour la Commune et limiter le tourisme des manifestations en distinguant désormais le type de bénéficiaires, je souhaiterais*

connaître le montant des émoluments établi pour les manifestations suivantes, sachant que certaines d'entre elles sont purement commerciales, à savoir :

- La fête de la bière
- La fête de la tomate
- La Vogue
- Run to Run
- La fête japonaise

Cher Monsieur,

C'est avec plaisir que le Conseil administratif vous apporte ci-dessous des informations complètes relatives aux charges pour la Ville de Carouge et au soutien apporté aux manifestations que sont La Vogue, la Fête de la Tomate, Run2Run, le World Food festival et la Fête Japonaise. Ces éléments se distinguent en une première partie technique et comptable et une seconde faisant état des orientations politiques.

D'un point de vue technique, il convient de noter que dans ces éléments de réponse nous n'avons pas seulement pris en compte les émoluments tels qu'évoqués dans votre demande, mais la globalité des frais facturés ou non, à savoir les émoluments (stricto sensu pour les buvettes selon la LRDBHD), les frais administratifs, les coûts de mise à disposition du domaine public et du matériel, conformément à la réglementation en vigueur.

La comparaison des chiffres bruts des frais facturés aux cinq manifestations mentionnées doit être modulée par les différences techniques suivantes qui limitent la pertinence de la seule comparaison des chiffres: durée de la manifestation, matériel privé ou de la Ville de Carouge, ampleur de ses préparatifs et rangements, synergie de moyens avec des événements connexes ou non, ampleur des ressources communales sollicitées en sus de la livraison du matériel notamment.

Du tableau détaillé que vous trouverez en annexe de ce courrier de la location nous pouvons dégager les constatations générales suivantes :

1. Les **frais nets facturés** (après déduction des rabais) aux cinq manifestations concernées sont les suivants :

	Frais nets facturés
World Food Festival	CHF 6'002
Festibière	CHF 45'304
Fête de la Tomate	CHF 17'090
Vogue	CHF 16'050
Run2Run	CHF 4'225
Fête japonaise	CHF 4'355

2. Il convient de noter que deux manifestations carougeoises reçoivent une **subvention** figurant au budget de la commune et dont les frais ci-dessus sont déduits, à savoir la Vogue à hauteur de CHF 53'000.- (solde restant CHF 36'950) et Run2Run pour CHF 10'000.- (solde restant CHF 5'575).

3. Les niveaux de **rabais** accordés sont les suivants :
 - Pour le World Food Festival et Festibière, aucun rabais n'est accordé
 - Pour la Fête de la Tomate, Run2Run et la Fête Japonaise les rabais sont de 100% sur le domaine public et de 80% sur le matériel ;
 - Pour La Vogue, les rabais sont de 100% sur le domaine public et 100% également sur le matériel ;
 - La Vogue et Run2Run bénéficient également d'un rabais de 100% sur les frais de pose de banderoles ;
 - Aucun rabais n'est accordé sur les buvettes au sens de la LRDBHD.

4. Concernant la charge de travail pour le **personnel communal**, il n'est pas possible, en l'état des données à disposition de chiffrer avec précision le coût de l'implication du personnel communal au franc près. En effet les activités des divers collaboratrices et collaborateurs des services (de manière prépondérante le SVEM, Carouge à votre service et la PM) ne sont pas consignées et répertoriées avec ce niveau de détail. Un coût forfaitaire pour la livraison du matériel est inclus dans les frais facturés, mais il ne saurait représenter l'ensemble des ressources investies dans ces manifestations. On peut toutefois clairement distinguer les manifestations évoquées en trois catégories :
 - Run2Run, la Fête de la Tomate et surtout la Vogue sont celles qui nécessitent la plus grande mise à disposition de personnel communal, cela est aisément visible sur place.
 - La fête Japonaise et Festibière sollicitent des ressources communales bien moindres pour la manutention au vu du volume et des ressources propres à ces manifestations ;
 - World Food Festival ne sollicite pas le personnel hormis pour les aspects administratifs des autorisations.

D'un point de vue politique maintenant, le Conseil administratif agit de la manière suivante pour chacune des manifestations concernées :

1. C'est de toute évidence pour la Vogue que la Ville de Carouge consacre, et de loin, les ressources les plus importantes : cela se traduit par le plus haut niveau de rabais, par l'attribution - grâce au Conseil municipal - d'une subvention conséquente au budget et par les plus importantes ressources de personnel dévolues à la manifestation. Et c'est très bien ainsi puisque la Vogue constitue la manifestation traditionnelle carougeoise qui illustre bien et soutient la vie associative locale.

2. Run2Run bénéficie également d'un engagement fort au titre de la promotion du sport et de la santé, de son caractère local et associatif qui se concrétise également par une subvention budgétaire pérenne.

3. La Fête japonaise est soutenue par la Ville de Carouge, dans une moindre mesure puisqu'elle n'est pas issue du tissu carougeois, en raison de son très fort impact positif sur l'image de Carouge très largement relayée et du nombre de personnes externes qui à cette occasion découvrent ou redécouvrent la ville de Carouge et ses possibilités et intérêts. Il s'agit donc d'une promotion touristique et économique de notre ville.

4. La Fête de la tomate a des racines carougeoises avec le marché de gros autrefois situé à la rue Blavignac. Il s'agit d'une manifestation qui revêt certes un aspect commercial, mais qui participe d'autre part (comme l'exposition d'aviculture ou le petit bétail) à une présence bienvenue de la nature en ville.

Lorsque l'Union maraîchère a quitté Carouge, la question du maintien à Carouge de la fête de la tomate s'est posé et le Conseil administratif a jugé qu'il aurait été regrettable de « laisser partir » cette manifestation sur une autre commune au vu de son succès et des éléments mentionnés ci-dessus. C'est pour cette raison qu'un rabais sur le domaine public est consenti et partiellement sur le matériel.

5. Quant à Festibière et au World food festival, il s'agit de manifestations commerciales qui ont également un caractère attractif pour Carouge mais qui ne bénéficient néanmoins d'aucun rabais accordé.

Espérant avoir répondu à votre question, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Stéphanie Lammar
Conseillère administrative

Réponse à la question orale de Mme Catherine Marti QO276 : Journée de recrutement en direct

« Mme Marti – Journée de recrutement en direct

Mme Marti fait référence à une question du mois de mars concernant la journée unique de recrutement et demande si elle a comblé les attentes, c'est-à-dire si tous les postes ont été pourvus, et si cela n'est pas le cas, quelles sont les modalités de recrutement ainsi que le nombre de nouvelles places.

Réponse de Anne Hiltpold

En complément de la réponse apportée par Mme Hiltpold dans le cadre de la commission sociale du 22 mars 2018, elle indique que les places offertes par le biais de la journée de recrutement en direct ont été comblées à ce moment. La commune forment une douzaine d'apprentis, et 4 ont commencé à la rentrée 2018. Elle a néanmoins entendu la crainte de Mme Marti sur le fait que ce moment soit la seule possibilité pour les jeunes en recherche de place de postuler et qu'ils pourraient avoir des empêchements. Dès lors, il ne sera plus fait mention sur l'annonce que ce sera la seule possibilité. Elle rappelle néanmoins que cette journée est une très bonne opportunité pour les jeunes d'avoir immédiatement un entretien, mais qu'en cas d'absence, leur dossier pourra être examiné.

B. NOUVELLES QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

QUESTIONS ECRITES

Il n'y en a pas.

QUESTIONS ORALES

M. Morex : déchetterie rue de Veyrier

La question de M. Morex concerne la nouvelle déchetterie de la rue de Veyrier. Il rappelle que c'est une promesse qui avait été faite par M. Walder.

Sa première question est de savoir si cette déchetterie se trouve sur le domaine public ou sur le domaine privé et si elle a été payée par la Commune ou par le promoteur de l'immeuble d'à

côté. Il semble à M. Walder qu'elle a été payée par le promoteur mais il vérifiera et donnera une réponse lors d'une prochaine séance.

M. Morex dit qu'il ne comprendrait pas que cela soit payé par la Commune dans la mesure où se trouvent là six containers mais rien pour le verre et rien pour le PET.

Il imagine que vu sa position sur le trottoir, cette déchetterie ne doit pas seulement être utilisée par les habitants des immeubles alentours. Il demande s'il est possible de voir avec le promoteur afin qu'il ajoute au moins un bac pour le verre.

M. Walder répète qu'il répondra prochainement à la question.

M. Baertschi : sapin place de Sardaigne

M. Baertschi a constaté la présence d'un sapin de Noël monumental à la place de Sardaigne. Il imagine que sa pose a dû nécessiter l'usage d'une grue, et il se demande si en ces périodes d'économies, le personnel communal ne devrait pas penser à être plus proche de l'écologie et ne pas faire abattre un objet pareil.

M. Walder remercie M. Baertschi pour sa question et son intérêt pour l'écologie. Il précise que cet arbre est de taille comparable à ceux des autres années. Il ajoute que la question s'est posée de continuer, sachant d'ailleurs que le Conseil municipal avait demandé d'accroître les décorations de Noël et leur visibilité. Il n'a donc pas été jugé bon de couper dans des décorations généralement très appréciées. Ce sapin est très apprécié, notamment de par sa proximité avec la patinoire. M. Walder note qu'il s'agit en effet d'un très beau spécimen, très touffu, qui faisait partie d'un domaine privé et qui était destiné à être abattu. Ce sapin voit donc sa vie prolongée à Carouge. M. Walder ajoute que le bois de cet arbre servira ensuite à chauffer la buvette de la patinoire, et que les branches seront utilisées pour les décorations de l'exposition d'aviculture. M. Walder souligne encore qu'en effet, tout ceci a un coût et la question se pose de savoir si à l'avenir on pourra encore se permettre ce luxe. Il n'en est pas certain.

M. Baertschi : éclairage petit parc du Centre communal

M. Baertschi a été interpellé par des habitants près du chantier du Théâtre. Lorsqu'ils se rendent rue de la Tannerie en traversant le petit parc qui est derrière, il n'y a aucun éclairage, et ces gens sont inquiets. Il demande si on peut ajouter des lampes, même provisoires. M. Walder répond qu'il va voir ce qui peut être fait.

Mme Marti : respect des différentes lois sur la mobilité

Mme Marti s'interroge sur le vote de ce soir sur le refus de la Voie Verte d'Agglomération. Elle veut savoir comment le Conseil administratif va faire respecter la loi sur l'égalité des modes de transport, l'IN 144 pour la mobilité douce, ainsi que la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. Elle ajoute que l'on remarque depuis 10 ans une diminution importante du nombre de ménages avec des voitures et une augmentation importante des cyclistes. Mme Marti relève des propos dans la déclaration du PLR, dont *Le Carougeois* a fait écho, et contrairement à ce qui a été déclaré, les cyclistes ne coûtent pas, mais rapportent. Mme Marti veut revenir avec une étude qui démontre que le trafic motorisé coûte plus cher.

Elle veut savoir comment le Conseil administratif compte faire appliquer ces différentes lois, entre autre l'égalité des modes de transports. Mme Marti se permet de parler en tant que personne individuelle, cycliste depuis 34 ans, et elle déplore que l'égalité des modes de transport ne soit pas atteinte. Elle se sent extrêmement niée et absolument pas respectée ce soir par une partie des gens autour de cette table.

M. Walder répond qu'il ne sait pas encore pour le moment, et que cela sera discuté avec ses collègues. Il appuie sur le fait que le Conseil municipal a voté un crédit de plus de 300'000.- et a décidé de ne pas voir la réalisation de cette étude, ce qui est un fait assez surprenant, et de fait, il ne s'attendait pas à cela. Il ne peut donc pas dire comment le Conseil administratif va réagir mais il propose de convoquer une séance à M. Serge Dal Busco qui viendra présenter ce projet de grande importance pour Genève. M. Walder indique que de repousser ce projet risque de faire perdre la subvention fédérale qui est de plus d'un million. Il faudra de plus régler les différentes questions d'aménagements si la voie est interrompue à l'entrée de

Carouge. Mme Marti ajoute que depuis qu'il y a les 6km de la Voie verte, il y a eu une augmentation importante des personnes de l'extérieur qui ont pris leur vélo au lieu de la voiture. Si on veut moins de voitures et de problèmes de parking à Carouge, il faut favoriser cette Voie verte.

M. Calame : quand est-ce que Carouge votera son Brexit ?

M. Calame souligne humoristiquement quelques familiarités entre les carougeois et les britanniques, et indique que cette question lui est venue suite aux votes de cette séance.

Il rappelle que certains lors de ce Conseil municipal ont parlé du maintien de l'exception fiscale carougeoise, puis on a ensuite parlé de couper les ponts en interrompant la Voie verte, et ensuite de couper le chauffage en refusant le concept énergétique. « Bien que Carouge ne soit pas une île, va-t-on larguer les amarres ? Et va-t-on présenter une motion pour que Carouge prenne le tram 12 pour aller voguer sur le beau lac de Bâle ? », demande-t-il. Il veut donc savoir quand Carouge votera son Brexit.

M. Walder répond que cela commence à y ressembler, mais il espère mettre cela sur le compte de l'humeur et que ce Conseil reviendra à de meilleurs sentiments afin de ne pas se retrouver dans une situation telle que celle que connaît actuellement le Royaume Uni.

Mme Molinari feux piétons au Rondeau

Mme Molinari signale une situation au niveau de deux traversées piétonnes au Rondeau. Une vers la rue Ancienne, où les piétons doivent attendre un temps incroyablement long, qui, elle en est sûre, dépasse la limite d'un cycle légal. Et l'autre, qui l'inquiète d'avantage, car il s'agit d'une question de sécurité, est le feu qui part depuis le café et qui va vers l'arrêt du tram et qui continue en direction de l'ancienne boucle de tram. Ici donc se passe la chose suivante, lorsque l'on se trouve du côté droit et que l'on veut passer de l'autre côté, il faut s'arrêter au milieu. Entre deux il y a le passage des trams dans les deux directions. Or, les trams et les piétons ont les feux verts en même temps. Donc un piéton qui traverse alors que les deux feux sont verts est en danger, car le tram peut passer à tout moment. C'est très dangereux, pour les enfants mais aussi pour les adultes. Mme Molinari a été deux fois témoin de scènes où des personnes se faisaient attraper par la manche pour éviter un accident. Elle demande de signaler ces situations à qui de droit.

M. Walder répond que cela sera signalé au Canton mais rappelle que ces demandes prennent du temps.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h11.